



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Mauritanie

Question écrite n° 50780

Texte de la question

M Dominique Gambier attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation de la communauté noire en Mauritanie. Il apparaît que le 11 septembre dernier des massacres de populations noires ont eu lieu, une fois encore, dans la région de Kaedi faisant plusieurs morts. Il lui demande la position de la France par rapport aux difficultés que rencontrent les noirs mauritaniens et les initiatives qu'elle compte prendre pour le respect des droits de l'homme dans ce pays.

Texte de la réponse

Reponse. - Au cours des mois qui ont suivi les tragiques événements d'avril 1989 marqués par des massacres intercommunautaires au Sénégal et en Mauritanie et par un échange de populations entre les deux pays, l'armée mauritanienne, chargée de la surveillance des frontières, a en effet multiplié les exactions à l'encontre des habitants d'ethnies negro-africaines de la vallée du fleuve. A la fin de 1990, une vague d'arrestations dans l'armée et l'administration a entraîné l'exécution sans jugement de plusieurs dizaines de militaires ou de fonctionnaires negro-africains. La France a aussitôt fait connaître sa réaction à ces graves atteintes aux droits de l'homme. Elle a clairement exprimé sa très vive préoccupation aux dirigeants mauritaniens et les a appelés à mettre fin à cette situation. C'est le message que j'ai transmis aux plus hauts responsables du pays lors de ma visite à Nouakchott, le 5 avril 1991. Depuis quelques mois un apaisement des tensions internes en Mauritanie est heureusement constaté. L'incident de Kaedi auquel fait allusion l'honorable parlementaire a certes opposé le 11 septembre des villageois, contestant la dévolution d'un titre foncier, aux forces de l'ordre et son caractère violent (cinq morts, des deux côtés) est révélateur d'antagonismes toujours vivaces. Il ne saurait toutefois être assimilé à un massacre délibéré et n'a pas remis en cause la détente observée globalement dans la vallée du fleuve Sénégal. Cette détente survient au moment où le chef de l'Etat mauritanien met en œuvre un processus de démocratisation des institutions de son pays qui a permis la libre constitution de partis politiques et qui doit favoriser une réconciliation nationale réelle. On peut espérer que les populations negro-africaines, comme les autres composantes de ce pays, tireront profit de la démocratisation entreprise. La France, liée à la Mauritanie par une amitié ancienne, entend en tout état de cause rester à l'écoute du peuple mauritanien et aider ce pays dans sa recherche de solutions aux problèmes engendrés par son contentieux avec le Sénégal.

Données clés

Auteur : [M. Gambier Dominique](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50780

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4857